

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Le Président de la République a annoncé mercredi 28 octobre de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'accélération de la pandémie de coronavirus. Le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont précisé jeudi 30 octobre les modalités qui s'appliquent aux écoles et établissements scolaires. Ils ont rappelé l'importance cruciale de l'éducation de tous les élèves et de la lutte contre le décrochage de certains élèves.

Un nouveau protocole sanitaire est paru jeudi 30 octobre et a été immédiatement mis en ligne sur les sites de l'académie et du rectorat. Vous pouvez le consulter à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

Ce protocole prévoit le renforcement des mesures de distanciation, de limitation des brassages d'élèves, d'aération et de désinfection des locaux et de circulation à l'intérieur des écoles et établissements. Il impose le port du masque pour tous les élèves à partir du CP.

Ce nouveau protocole permet d'accueillir tous les élèves dès lundi 2 novembre dans les écoles et les établissements scolaires. Les écoles et les établissements pourront vous communiquer, à partir du 2 novembre, les éventuels changements auxquels ce nouveau protocole pourra conduire pour votre enfant.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension lors de ces circonstances difficiles pour notre pays et pour notre jeunesse.

Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités